



Arnaquée par un commercial

Par **cornaire**, le **22/09/2010** à **22:54**

Bonjour,

Décembre 2009, désirant changer de cheminée, j'ai fait appel à un commercial de chez René Brisach afin qu'il vienne m'établir un devis. Souhaitant bénéficier du prêt à taux 0, je voulais faire un bouquet de 2 rénovations, fenêtres et cheminée. Le commercial est venu et après deux visites il m' établit un devis de près de 9000,00 euros...qu'il me demande de signer ainsi qu'un chèque d'acompte de près de 3000,00 euros! Je lui signale que je ne sais mm pas si mon prêt va être accepté et il me répond que le chèque sera mis en attente et que s'il y a pb il me le rendra... bêtement je lui fait confiance...mon prêt n'a pas été accepté et bien sûr lui, ne veux + me rendre mon chèque m'expliquant que ce n'était pas inscrit sur mon bon de commande que le refus de mon prêt annulerait celle-ci et qu'elle était donc dû!! j'ai fait opposition sur ce chèque car mm si je n'en ai pas le droit je ne peux pas me permettre que ce montant soit débité! le commercial fait le mort et dit que ce n'est + de son ressort...cela va bientôt faire 1 an je n'ai plus de nouvelles de personne et mon chèque est tjrs dans la nature! que dois-je faire?? merci

Par **mimi493**, le **23/09/2010** à **01:29**

Vu que vous avez commis un délit en faisant opposition au chèque, si vous vous manifestez, ils risquent, eux aussi de réagir.

Par **nash40**, le **23/09/2010** à **09:11**

Bonjour,

La validité d'un chèque est de 1an, je crois. Le chèque que vous leur avait donné, est a quelle date? Passé ce délai, ils ne pourront plus l'encaisser, sauf s'ils ont déjà fait une tentative pour le faire... Peut être qu'ils laisseront tomber ou ils porteront plainte car vous avez fait opposition a un chèque que vous avez sciemment rempli (il n'a ni été perdu ni volé)